

# ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

Association Environnementale reconnue d'Intérêt Général

Donges le 18 mars 2024

Marie Aline LE CLER  
1 LE LARRON  
44480 DONGES

tél/ 0688766453  
[aedzrp44@gmail.com](mailto:aedzrp44@gmail.com)

à Monsieur le PRÉFET de Loire Atlantique  
6, Quai CEINERAY  
BP 35515  
44035 NANTES Cedex 1

Objet : FUITE DE NAPHTA Bac P 551 - 21 décembre 2022- absence d'étude d'impact sanitaire

Monsieur le Préfet,

**Quatorze mois**, c'est le temps écoulé depuis l'accident du 21 décembre 2022 sur le bac P551 de la raffinerie TOTALÉnergies à Donges. 770 M<sup>3</sup> de naphta se déversaient dans sa cuvette de rétention non munie d'un système d'étanchéité, le reste des 30000 M3 était pompé vers des bateaux.

Des concentrations énormes de benzène étaient mesurées dans l'air durant les 2 premiers jours. Les 5 jours suivants, elles restaient très élevées exposant la population de plusieurs quartiers à un épisode de pollution aiguë sans que celle-ci reçoive des consignes de précautions notamment pour les plus fragiles, les personnes âgées et les plus jeunes.

L'attente légitime des Dongeises et Dongeois, était de disposer rapidement d'un **rapport d'impact sanitaire** :

- apportant des éléments factuels sur les conséquences potentielles en termes de santé à court et moyen terme en fonction de la durée de présence dans la zone concernée
- apportant des précisions sur le suivi sanitaire à organiser (soi-même ou collectivement) pour détecter les symptômes potentiels

- précisant les incertitudes, tant sur la zone que sur les expositions et les conséquences au regard des mesures disponibles
- **crédible, qui soit réalisé par un organisme indépendant sans conflit d'intérêt avec l'exploitant**

L'annonce d'Air Pays de la Loire dans son premier rapport en date du 09 janvier 2023 allait tout à fait dans ce sens et rassurait les habitant.e.s : **"Une étude d'impact sanitaire réalisée par l'INERIS, utilisant notamment les concentrations enregistrées lors de ces journées, sera rendue disponible prochainement"**.

**Quatorze mois après**, de report en report, l'étude d'impact n'a toujours pas été communiquée. Inadmissible !

Peut-être parce qu'entre temps, l'industriel a décidé de confier une grande partie de cette étude à son propre laboratoire et de solliciter l'Ineris seulement pour une critique/validation de sa propre publication ?

De fait, l'Ineris dont la compétence est reconnue et absolument pas mise en cause, se retrouve dans une situation de dépendance vis à vis de l'exploitant pour des raisons obscures et dans un tunnel sans fin.

L'exploitant s'est autorisé à présenter, à l'occasion de la Commission de Suivi de Site du 12 janvier 2024, des cartes partielles, sans mention des incertitudes afférentes et surtout sans traiter **la problématique sanitaire** évidente au vu du dépassement pendant 5 jours du seuil de  $30\mu\text{g}/\text{m}^3$  (indiqué par Ineris sur son site comme valable pour des durées de 1 à 14 jours).

A l'occasion de cette réunion, nous avons fait part au représentant de l'État de nos interrogations et de nos demandes face à la présentation des résultats de l'étude menée par l'industriel :

1) Concernant l'impact de l'accident :

➤ Milieu air

- procéder à de nouvelles modélisations en prenant en compte les données de la station de Montoir de Bretagne et en investiguant les polluants écartés par TOTAL mais mesurés par Air Pays de la Loire

➤ Milieux eaux/sols

- considérer l'ensemble des polluants mesurés à l'intérieur de la cuvette de rétention (PFAS et C10-C40)

2) Concernant la transmission des données et l'information de la population :

➤ Réunir une CSS spécifique

➤ Organiser une réunion publique avec l'ensemble des instances concernées.

3) Procéder à un retour d'expérience sur la façon dont a été géré l'accident.

L'argument de l'exploitant consistant à laisser croire que seul son laboratoire était en capacité de réaliser certaines étapes de l'étude, dont la modélisation, n'avait rien de convaincant.

Par ailleurs, comment concevoir que le responsable de l'accident soit en charge de l'étude de l'impact de ce même accident ?

Notre association et les riverain.e.s qui soutiennent ses démarches ne cachent plus leur agacement.

Ils et elles s'interrogent sur la nature du document à venir. Sera-t-il le reflet d'une situation objectivement analysée ou un rapport parcellaire, partial faisant la part belle à l'industriel ?

**On peut le craindre puisque le premier rapport de l'exploitant n'a été reçu par Ineris que le 2 novembre 2023 soit 11 mois après l'accident.**

Ineris entendait rendre son document au plus tard le 31 janvier 2024, date confirmée à l'occasion de la CSS.

Le 23 février 2024, suite à notre sollicitation, l'institut précisait que son rapport était presque finalisé suite à des compléments fournis par TOTAL en cours d'étude, ce qui avait retardé la transmission par rapport à l'échéance initiale.  
Le projet était annoncé pour le 26 février.

Le 27 février 2024, nous demandions confirmation de la transmission du rapport à TOTALEnergies. Il nous était alors indiqué qu'une "*note d'avancement*" lui avait été transmise. En retour, nous demandions si un nouveau délai de communication était fixé.

Le 29 février nous recevions la réponse ci-dessous : "*Nous avons demandé à TOTAL des compléments significatifs pour finaliser le rapport et nous n'avons pas de date de retour de leur part. Dans ces conditions, nous ne sommes pas en mesure de donner une date pour le rapport final Ineris. Nous concevons que ces délais s'allongent plus que de mesure, l'Ineris fait de son mieux selon les éléments disponibles.*"

Suite à ces précisions, nous avons interrogé la direction de la raffinerie qui nous a répondu : "*Notre expert TotalEnergies est malheureusement en arrêt maladie, ce qui retarde effectivement la finalisation de l'étude. C'est une situation personnelle qui s'impose à nous*".

Une nouvelle fois, la publication du rapport était ajournée faute d'éléments demandés mais non fournis par l'exploitant.

Face à cette situation ubuesque, les Dongeaises et les Dongeois, avec le soutien de l'AEDZRP, vous demandent aujourd'hui, de :

- "libérer" Ineris de la contrainte de l'industriel pour que l'institut national produise en toute indépendance un rapport d'impact sanitaire sous un mois et qu'il soit présenté par son auteur en réunion publique
- modifier dès à présent les procédures pour garantir l'indépendance et l'objectivité de ces études dans l'intérêt des populations impactées par les accidents.

Dans l'intérêt des Dongeaises et des Dongeois, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre considération.

Pour le bureau de l'AEDZRP :



la présidente - Marie Aline LE CLER

copie de ce courrier est adressée à :

- Monsieur le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- Monsieur le Ministre en charge de la Santé et de la Prévention